

Pêche blanche saison 2010-2011

Expérience pilote de pêche blanche au parc national du Lac-Témiscouata

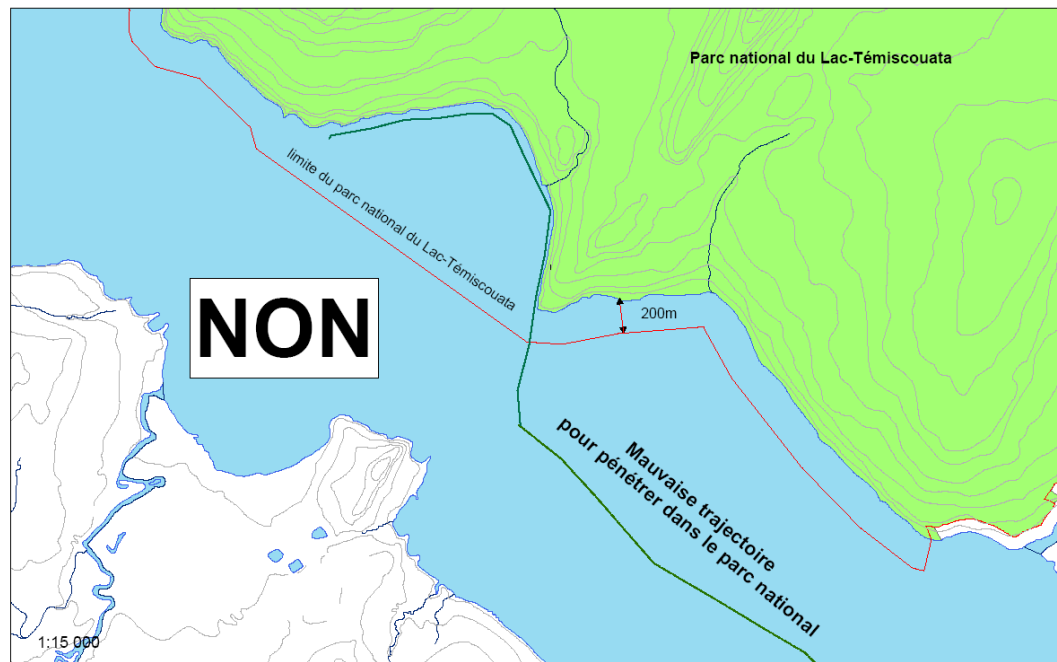
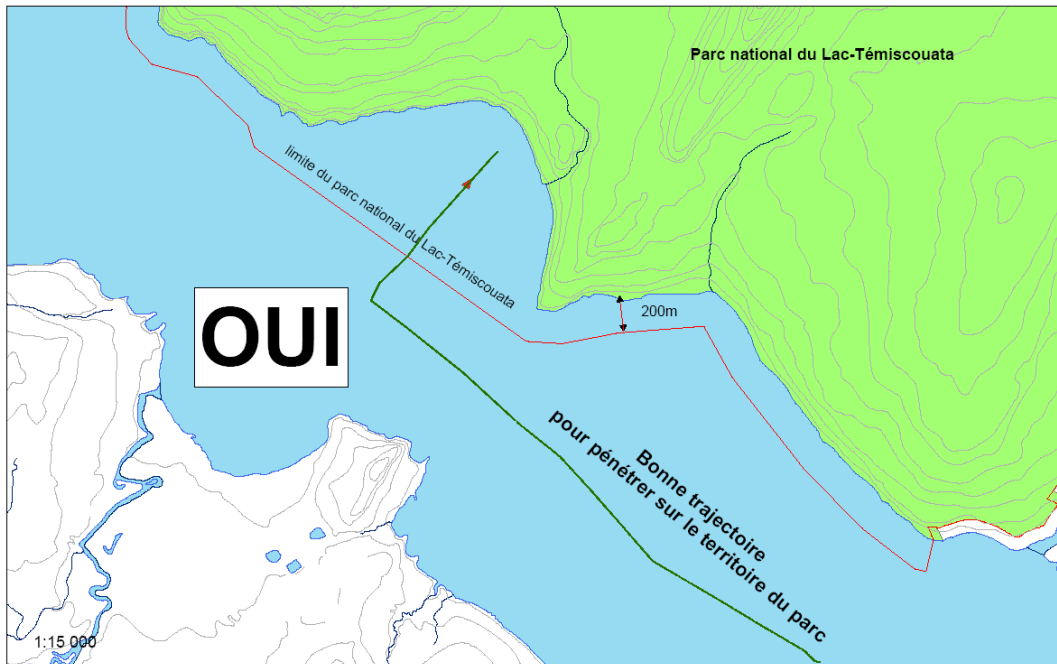
- La pêche blanche est une activité permise sur le lac Témiscouata.
- La pêche blanche n'est pas permise ailleurs sur le territoire du parc.
- Les déplacements en motoneige ou en VTT sont réglementés.
- Le règlement sur la pêche sportive (zone 2) s'applique.
- La limite du parc se situe à 200 m (600 pi) des berges, sauf pour l'anse à William et pour la Grande Baie qui sont situées intégralement dans la limite du parc.
- Les gens sont invités à enregistrer leur cabane placée sur le territoire du parc en communiquant avec la direction du parc au 418 855-5508.
- Les propriétaires et les invités peuvent accéder à leur cabane en motoneige ou en VTT par le lac Témiscouata via le chemin le plus court (chemin perpendiculaire à la limite du parc).
- Vitesse réduite en tout temps.
- Aucune autre circulation ne sera permise.
- Pour la pêche dans le secteur de la Grande Baie : la mise en place et le retrait des cabanes en fin de saison pourront se faire de façon exceptionnelle par la voie terrestre du parc, via le rang 4 de Saint-Juste-du-Lac, après en avoir avisé le parc. Le reste du temps, l'accès au lac par le rang 4 de Saint-Juste-du-Lac devra se faire uniquement à pied. Aucune motoneige ou ni aucun VTT ne seront tolérés dans la partie terrestre du parc. Toutefois, l'accès par le lac est possible en motoneige.
- Les personnes désirant pêcher sans cabane peuvent le faire. L'accès en motoneige ou en VTT aux sites de pêche devra se faire par le lac Témiscouata, par le chemin le plus direct (route perpendiculaire à la limite du parc). Les autres déplacements en motoneige ou en VTT sont interdits.

MISE EN GARDE

- La pêche blanche est une activité tolérée sur le lac Témiscouata, mais en aucun cas le parc ne pourra être tenu responsable d'éventuels incidents.
- Le déplacement sur un plan d'eau en hiver comporte des risques en raison des conditions variables de la glace.
- Aucune vérification n'est faite de l'état de la glace sur ce plan d'eau.

Votre sécurité, c'est votre responsabilité. Soyez prudent!

Illustration du chemin le plus direct pour se rendre à son site de pêche



Pour toute information, vous pouvez contacter le parc national du Lac-Témiscouata au 418 855-5508.